

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Marie-Françoise MASSEI, René ANTONI-MOGGIA, Lucette AMARO-CAPITAO, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Fabienne PERALDI, Elodie MARSILJ PELLICCIA

Etaient excusés : Camille dit Jean-Louis ROSSI (pouvoir à Paul BERNARDI), Barbara CASINI (pouvoir à Hélène AUBRY), Patrick RINIERI (pouvoir à Antoine ANTONA), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (pouvoir à Pascal LECCIA)

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire, Pascal LECCIA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 10/07/2020
2. Attribution d'une récompense aux bacheliers 2020
3. Vote du BP M14 2020
4. Vote du BP M49 2020
5. Demande de subvention pour les travaux de raccordement de Capitoro 2 au réseau d'eau potable communal
6. Questions diverses

La réunion a lieu dans la salle de la cantine afin de garantir le respect des mesures sanitaires nécessaires dans le cadre de la prévention contre le COVID-19.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil du 10/07/2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 10/07/2020 est approuvé et signé par les membres présents.

2. Attribution d'une récompense aux bacheliers 2020

Le Maire propose, comme chaque année, d'attribuer une récompense aux bacheliers 2020.

Le rectorat nous a transmis la liste des bacheliers des filières technologiques et générales. Cette liste comporte 8 bacheliers de Cauro. Cette liste pourra être complétée en cas d'oubli.

Il propose d'attribuer 300,00 € à chaque bachelier. Les crédits seront inscrits au budget 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une récompense de 300 € aux bacheliers 2020 de Cauro de l'Académie de Corse.

VOTE : 15 Pour

3. Vote du BP M14 2020

Voir annexe 1.

Le budget proposé est adopté à l'unanimité des emmbres présents et reprsésentés.

VOTE : 15 Pour

4. Vote du BP M49 2020

Voir annexe 2.

Le budget proposé est adopté à l'unanimité des emmbres présents et reprsésentés.

VOTE : 15 Pour

5. Demande de subvention pour les travaux de raccordement de Capitoro 2 au réseau d'eau potable communal

Le Maire rappelle que le lotissement Capitoro 2 qui comporte 8 lots, a été créé avec un réseau d'eau privé (réseau d'eau de Monsieur BIANCHETTI).

Or cette eau est régulièrement non potable.

La commune de Cauro a créé un réseau d'eau potable pour le lotissement Capitoro, situé juste en dessous.

Il est possible de créer un branchement pour le lotissement Capitoro 2, sur le réseau potable communal de Capitoro.

Le coût des travaux de branchement est de 15 004 € TTC (13 640 €).

La commune peut solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse.

Il propose le plan de financement suivant :

COLLECTIVITÉ DE CORSE	60 %	8 184 €
PART COMMUNALE	40 %	5 456 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de raccordement de Capitoro 2 au réseau d'eau potable communal et le plan de finacement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions.

VOTE : 15 Pour

6. Questions diverses

Néant

**20h30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.**

Pascal LECCIA

René ANTONI-MOGGIA

Fabienne PERALDI

Paul BERNARDI

Lucette AMARO-CAPITAO

Patrick RINIERI

Marina EVANGELISTI

Simon FIDELI

Barbara CASINI

Camille dit Jean-Louis ROSSI

Hélène AUBRY

Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Marie-Françoise MASSEI

Antoine ANTONA

Elodie MARSILJ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 848 256,56	1 331 768,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 516 487,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 848 256,56	1 848 256,56

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 271 042,08	2 209 392,28
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	907 929,90	785 167,27
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 364 790,17
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 178 971,98	3 359 349,72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 027 228,54	5 207 606,28
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	369 977,25	386 167,07
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 16 189,82	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	386 167,07	386 167,07

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	92 524,34	30 348,98
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 62 175,36
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	92 524,34	92 524,34

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	478 691,41	478 691,41
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.